

↳ **Souvenons-nous :**

- Jean Loup BANCHEREAU – 55 ans – St Amand
- Robert ONILLON – 98 ans – Mauléon

Horaires des Messes

	Mar 23/03	Vend 26/03	Sam 27/03	Dimanche 28/03	Mar 30/03	Vend 02/04	Sam 03/04	Dimanche 04/04
Mauléon		10h30		11h00				11h00
St Pierre				11h00 A.P.				11h00 A.P.
Petite Boissière				10h30 A.P.				
St Amand	11h			11h00 A.P.				
Rorthais				9h30 A.P.				9h30 A.P.
St Aubin			16h00					10h30 A.P.
Moulins								9h30
Loublande				9h30				10h30 A.P.
Chapelle/ LeTemple				10h30 A.P./Ch				

↳ **Fraternité de Mauléon :**

➔ **Chemin de Croix : Vendredi Saint**

La Petite Boissière : 15h
St Aubin de Baubigné : 15h
Loublande : 16h30
Mauléon : 10h00

➔ **Célébrations de la Croix :**

St Pierre des Echaubrognes : 15h
Chapelle/Temple : 15h à la Chapelle

Célébrations du Pardon : 31 /03 16h30 à Mauléon

Semaine Sainte Paroisse St Jean Paul II

➔ **Messe des Rameaux : 16h St Aubin/Baubigné**

➔ **Lundi 29 mars Bénédiction des Saintes Huiles**
à 15h à Poitiers

➔ **Célébration du Jeudi Saint :**

15h à Mauléon – 15h Moutiers/Argenton
16h à St Melaine Nueil les Aubiers

➔ **Samedi Saint :**

Prière 15h à Mauléon – St Aubin du Plain
et St Hilaire Nueil les Aubiers

➔ **Jour de Pâques :**

Le matin Veillée Pascale : 6h30 (pas d'erreur)
à St Melaine Nueil les Aubiers

Messe du jour :

9h30 Moulins – 11h00 Mauléon

9h30 Argenton les Vallées – 11h St Clémentin

↳ **Rencontre Carême avec les enfants :**

Mauléon mercredi 31 mars à 14h

Samedi 03 avril à 10h30 à St Melaine

Redécouvrir le trésor de la famille

Rendez vous en Visio conférence sur Zoom

Vendredi 26 mars 20h sur Zoom :

<https://us02web.zoom.us/j/6825343889pwd=T2ZjOE NTRTRkb0NGZjgxU1VkeFITQT09>

Avec la paroisse St Théophane Vénard en Thouarsais
Nous prendrons deux vidéos du
parcours Amoris, développées par les
diocèses d'Irlande. Le père Jérôme de
la Roulière, membre du service
familles du diocèse animera la soirée :
écoute, échange et lecture de passages
de l'Encyclique.



Célébrer le triduum pascal en 2021

La situation sanitaire appelle à adapter nos manières
de célébrer les Jours Saints. Chacun connaît les
normes générales rappelées en début de carême,
identiques à celles que nous connaissons depuis un
an, dont le respect des gestes barrière. S'ajoute le
couvre-feu, entre 18h et 6h le matin ; à ce jour, ce
couvre-feu demeure, s'il était levé ou modifié, on
inscrira les liturgies en fonction des nouveaux
horaires.

Vigile Pascale : On respectera le grand silence du
Samedi-Saint. Toutefois, si on le souhaite on peut se
rassembler pour la prière,
Dès lors, on célébrera des « matines pascales ». Célébrées à 6h30, au lever du soleil, elles permettent de consonner à la nature cosmique de la liturgie de Pâques qui accueille la victoire du Christ sur la mort et les ténèbres. La liturgie sera celle de la vigile pascale.....

Parce qu'il faut éviter les mouvements de personnes,
les fidèles seront à leur place dans l'église, portant
un cierge éteint. Le feu nouveau sera allumé soit sur
le parvis (les portes de l'église étant ouvertes), soit à
l'entrée de l'église, soit à l'entrée du chœur, selon les
possibilités locales ; la lumière étant ensuite
transmise aux fidèles. Les catéchumènes recevront
les sacrements de l'initiation lors de ces matines
pascales. (Au cas où ceci serait impossible, ils les
recevraient lors d'une des messes du jour de Pâques,
mais, ensemble lorsqu'ils sont plusieurs d'une messe
paroisse).

+ Pascal Wintzer
Archevêque de Poitiers

Bonnes Fêtes de Pâques